

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais tenue le mercredi 6 mai 2015 à 17 h 25, à la salle de réunion du CLD des Collines-de-l'Outaouais, 1694 montée de la Source, Cantley (Québec).

**Personnes présentes :**

Roch Bouliane, trésorier et représentant de la société civile  
Robert Bussière, maire de La Pêche et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais  
Richard Gadbois, représentant de la société civile  
Evelyn Gauthier, représentante d'Emploi-Québec  
Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien et président par intérim  
Jacques Laurin, maire de Val-des-Monts  
Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette  
Marie-Andrée Lépine, représentante du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

**Personne absente :**

Nathalie St-Laurent, représentante de la société civile

**Personnes ressources :**

Chantal Belleau, directrice générale  
Louise Marchildon, directrice générale adjointe  
Lise Paradis, adjointe administrative

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Robert Goulet préside et ouvre officiellement la séance à 17 h 25.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-15-35 **Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Roch Bouliane

**Il est résolu** que l'ordre du jour soit adopté avec un ajout au point 9.3.2, soit les règlements généraux.

## 3. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS

### 3.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2015

CA-15-36 **Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Robert Goulet

**Il est résolu** d'adopter le procès-verbal du 11 mars 2015 tel que déposé.

### 3.2 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 18 mars 2015 par voie électronique

CA-15-37 **Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** d'adopter le procès-verbal du 18 mars 2015 tel que déposé.

### 3.3 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mars 2015 par voie électronique

CA-15-38 **Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** d'adopter le procès-verbal du 23 mars 2015 tel que déposé.

### 3.4 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 2 avril 2015 par voie électronique

CA-15-39

**Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** d'adopter le procès-verbal du 2 avril 2015 tel que déposé.

### 3.5 Suivis aux procès-verbaux

Le tableau des suivis est déposé à titre d'information et la directrice générale en fait la présentation au conseil d'administration.

### 3.6 Rapport d'activités de la présidence

Robert Goulet, président par intérim, présente verbalement son rapport d'activités :

- Soirée reconnaissance du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre (RGABL) à L'Ange-Gardien. Deuxième année de l'évènement et 145 billets ont été vendus. Denis Légaré était aussi présent pour représenter le CLD et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ainsi que Chantal Belleau et Mireille Brazeau.
- Hapening Touristique de l'Outaouais qui est un gala d'excellence de l'industrie touristique régionale et quatre (4) entreprises de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont été honorés, soit : AMERISPA Spa Nordique Cantley, Le Chelsea Pub, Le Nordik Spa-Nature et le Moulin Wakefield Hôtel & Spa.

### 3.7 Rapport d'activités de la direction générale

Le document est déposé à titre d'information et la direction générale présente son rapport d'activités.

### 3.8 Rapport d'activités de la direction générale adjointe

Le document est déposé à titre d'information et la direction générale adjointe présente son rapport d'activités.

## 4. PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2015-2020

### 4.1 Logo « Culture des Collines » avec partenaires

**Attendu que** la signature visuelle « Culture des Collines » a été approuvée par le Commission culturelle des Collines, par le CLD et par la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 18 septembre 2014 par voie de résolution 14-09-322;

**Attendu qu'**en ce moment, quatre (4) logos (MRC, MCC, CLD et Culture des Collines) doivent être utilisés par chacun des projets financés par le Fonds de développement culturel, ce qui alourdit considérablement les outils promotionnels produits par les promoteurs;

**Attendu que** la signature visuelle « Culture des Collines » remplacera les logos de la MRC et du CLD pour identifier les projets culturels ayant reçu une contribution financière du FDC de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**Attendu que** la signature visuelle « Culture des Collines » sera apposée à côté de la signature du MCC, autre partenaire financier de l'Entente de développement culturel dont le logo est obligatoire;

**Attendu que** l'avenir du CLD n'étant pas encore décidé, deux logos sont proposés pour approbation, la première avec le nom du CLD pour 2015 et l'autre sans le nom du CLD si le CLD est éventuellement intégré à la MRC;

**Attendu que** l'utilisation de la signature visuelle « Culture des Collines » permet de créer un visuel identitaire et de renforcer le sentiment d'appartenance à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

CA-15-40 **Proposé par** Jacques Laurin  
**Appuyé par** Robert Bussière

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte l'utilisation des deux versions de la signature visuelle « Culture des Collines » telles que présentées à ce conseil d'administration.

**Il est également résolu** de soumettre cette signature à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour approbation par le Conseil des maires.

#### 4.2 Suivi du dossier Équinox

Le dossier Équinox est conclu et une entente a été négociée. Les actionnaires nous ont fait parvenir un chèque de 2 500 \$ applicable au capital et ils ont signé une entente de perception directe pour le résiduel du prêt de 14 715,36 \$ qui est remboursable sur 60 mois et porte intérêt au taux de 8%.

#### 4.3 Suivi du dossier La Serpe d'Or (Coopérative Chantier brassicole des Collines)

Le dossier La Serpe d'Or est réglé. Il y a eu un processus de médiation, soit une conférence de règlement à l'amiable (CRA) où un juge agit à titre de médiateur. Le projet ne démarrera pas à moins de s'établir sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ou de rembourser la subvention offerte par le CLD. Il y a eu signature d'un contrat homologué qui est un document légal et public.

#### 4.4 Schéma d'aménagement et développement économique de la MRC

La direction générale informe les membres du conseil d'administration que des modifications et bonifications pourraient être apportées au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans le but d'harmoniser ce document et le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020.

La direction générale informe les membres du conseil d'administration que l'équipe de direction tentera de rencontrer l'équipe de la MRC à ce sujet prochainement.

### 5. FINANCES

#### 5.1 Tableau des fonds au 31 mars 2015

Le tableau des fonds au 31 mars 2015 est déposé à titre d'information et présenté par la directrice générale.

#### 5.2 Tableau des fonds au 30 avril 2015

Le tableau des fonds au 30 avril 2015 est déposé à titre d'information et présenté par la directrice générale.

#### 5.3 État des résultats au 31 mars 2015

L'état des résultats au 31 mars 2015 est déposé à titre d'information et présenté par la directrice générale.

#### 5.4 État des résultats au 30 avril 2015

L'état des résultats au 30 avril 2015 est déposé à titre d'information et présenté par la directrice générale.

#### 5.5 Modification de la participation conjointe FLI-FLS aux investissements

**Attendu qu'**en date du 30 avril 2015, le tableau des fonds du CLD indique un solde disponible de 200 518 \$ au FLI et de 839 557 \$ (pouvant être emprunté) au FLS pour un total de 1 040 075 \$;

**Attendu que** les sommes disponibles en FLI-FLS correspondent à 20 % pour le FLI et à 80 % pour le FLS;

**Attendu que** les sommes non investies du FLI devront être remboursées au gouvernement du Québec à partir de juin 2016;

**Attendu que** la Convention de partenariat FLI-FLS actuellement en vigueur indique, à l'article 2.1.2 de l'Annexe C, que la proportion pour le partage des investissements, ci-après appelée la « participation », est fixée à 50 % provenant du FLI et 50 % provenant du FLS;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais désire que les entrepreneurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais puissent profiter de ces deux outils de financement avant l'abolition du FLI en juin 2016;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais veut être en mesure de réajuster la proportion de la participation FLI-FLS afin de maximiser les retombées du FLI disponible et désire effectuer une modification à la Convention de partenariat FLI-FLS afin que la proportion de participation puisse se situer entre le minimum de 20 % FLI - 80 % FLS et le maximum de 80 % FLI - 20 % FLS;

**Attendu que** le comité d'investissement commun recommande au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais de procéder à la demande de modification de l'article 2.1.2 de l'Annexe C de la Convention de partenariat FLI-FLS en vigueur entre le FTQ et le CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-15-41 **Proposé par** Richard Gadbois  
**Appuyé par** Roch Bouliane

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais demande au Fonds de solidarité FTQ de modifier l'article 2.1.2 de l'Annexe C de la Convention de partenariat FLI-FLS en vigueur entre le FTQ et le CLD des Collines-de-l'Outaouais afin que la proportion de participation aux investissements puisse se situer dans une fourchette où la limite minimale est de 20 % FLI – 80 % FLS et la limite maximale est de 80 % FLI – 20 % FLS.

#### 5.6 États financiers non audités de Collines en Forme au 31 décembre 2014 (fiduciaire)

**Attendu que** la firme comptable Janique Éthier, CPA auditrice, CGA a procédé à une mission d'examen des états financiers de l'activité fiduciaire du CLD des Collines-de-l'Outaouais « Collines en Forme » qui a été transférée au Centre de Services pour l'Économie et l'Emploi (CSÉE) en date du 30 juin 2014.

CA-15-42 **Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte les états financiers non audités 2014 de Collines en Forme tels que déposés, nonobstant la correction de l'orthographe.

## 5.7 États financiers non audités de la Table autonome des aînés des Collines au 31 décembre 2014 (fiduciaire)

**Attendu que** la firme comptable Janique Éthier, CPA auditrice, CGA a procédé à une mission d'examen des états financiers de l'activité fiduciaire du CLD des Collines-de-l'Outaouais « Table autonome des aînés des Collines » qui a été transférée à un organisme à but non lucratif, soit la Table autonome des aînés des Collines, en date du 30 juin 2014.

CA-15-43

**Proposé par** Robert Bussière

**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte les états financiers non audités 2014 de la Table autonome des aînés des Collines tels que déposés, nonobstant la correction de l'orthographe.

## 5.8 Budget 2015 révisé en date du 6 mai 2015

La direction générale explique le budget 2015 révisé aux membres du conseil d'administration

**Attendu que** le Conseil des maires a pris la décision de déléguer le mandat de développement économique au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour l'année 2015 et étudie présentement plusieurs scénarios de structuration du développement économique pour l'année 2016;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais occupera ses mêmes locaux pendant les 12 mois de l'année 2015 alors que le budget approuvé par le conseil d'administration en décembre 2014 prévoyait une occupation des locaux de 6 mois et un déménagement dans les locaux de la MRC des Collines-de-l'Outaouais par la suite;

**Attendu que** le budget 2015 de l'organisation nécessite un réaménagement des poste financiers afin de refléter cette nouvelle réalité.

CA-15-44

**Proposé par** Roch Bouliane

**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte le budget révisé de l'organisme en date du 6 mai 2015.

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Embauche d'un conseiller senior en entrepreneuriat

**Attendu que** la direction générale a procédé à l'évaluation budgétaire pour l'année 2015 ainsi qu'à l'analyse des besoins du milieu et des élus comparativement aux compétences de l'équipe présentement « allégée » du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

**Attendu que** le PALÉE 2015-2020 a identifié des projets à réaliser lors des cinq (5) prochaines années dont le développement d'une stratégie de démarchage d'entreprises, de soutien à la relève d'entreprises, d'essaimage, de soutien aux moyennes et grandes entreprises, etc.;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais reçoit de nouveaux promoteurs chaque semaine, que les besoins sont de plus en plus spécialisés et que le CLD ne peut actuellement répondre adéquatement à la demande;

**Attendu que** l'organigramme, présentant trois (3) postes d'agent de développement économique, a été approuvé par le conseil d'administration le 5 novembre 2014 et que le budget 2015, prévoyant un total de trois (3) postes d'agent de développement économique, a été approuvé par le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais le 17 décembre 2014;

**Attendu qu'il** y a toujours un poste vacant d'agent de développement économique et que la direction générale avait proposé d'attendre la décision du Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais quant à la structuration du développement économique et du soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire avant de procéder à un nouvel embauche, ce qui a été décidé pour l'année 2015;

**Attendu que** la direction du CLD des Collines-de-l'Outaouais suggère de modifier un poste d'agent de développement économique pour un poste de conseiller senior en entrepreneuriat et de procéder à l'affichage de ce poste contractuel jusqu'au 31 décembre 2015 avec possibilité de renouvellement;

**Attendu que** le nouvel employé pourra débiter ses fonctions au sein du CLD des Collines-de-l'Outaouais en juin 2015 et être pleinement fonctionnel pour la saison achalandée qui débute en septembre.

**HUIS CLOS** demandé par Richard Gadbois pour discuter des points 6.1, 6.2 et 6.3.

La directrice générale, la directrice générale adjointe et l'adjointe administrative quitte la réunion à 20 h 00. Les trois (3) employées rejoignent le conseil d'administration à 20 h 30.

CA-15-45

**Proposé par** Denis Légaré

**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** de procéder à l'affichage du poste contractuel de conseiller senior en entrepreneuriat au CLD des Collines-de-l'Outaouais jusqu'au 31 décembre 2015 avec possibilité de renouvellement.

## **6.2 Embauche d'un agent de développement local – planification stratégique et développement écoresponsable**

**Attendu que** la direction générale a procédé à l'évaluation budgétaire pour l'année 2015 ainsi qu'à l'analyse des besoins du milieu et des élus comparativement aux compétences de l'équipe du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

**Attendu que** le PALÉE 2015-2020 a identifié des projets à réaliser lors des cinq (5) prochaines années dont le développement d'une Politique de développement écoresponsable, une stratégie de communication de cette politique, une stratégie de commercialisation des produits locaux, le soutien aux municipalités, aux regroupements d'entrepreneurs en matière de planification stratégique du développement, en mobilisation du milieu ainsi qu'en identification des opportunités de développement et soutien à leur implantation;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais ne peut actuellement assurer cette offre de services qui est planifiée à même le PALÉE 2015-2020;

**Attendu que** l'organigramme, présentant un (1) poste d'agent de développement local en remplacement du poste d'agent de développement rural, a été approuvé par le conseil d'administration le 5 novembre 2014 et que le budget 2015, prévoyant ce poste d'agent de développement local, a été approuvé par le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais le 17 décembre 2014;

**Attendu qu'il** y a toujours un poste vacant d'agent de développement rural (local) et que la direction générale avait proposé d'attendre la décision du Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais quant à la structuration du développement économique et du soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire avant de procéder à un nouvel embauche, ce qui a été décidé pour l'année 2015;

**Attendu que** la direction du CLD des Collines-de-l'Outaouais suggère de modifier le poste d'agent de développement rural en un poste de conseiller en développement local écoresponsable en plus de procéder à l'affichage de ce poste contractuel jusqu'au 31 décembre 2015 avec possibilité de renouvellement;

**Attendu que** le nouvel employé pourra débiter ses fonctions au sein du CLD des Collines-de-l'Outaouais en juin.

CA-15-46

**Proposé par** Denis Légaré

**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** de procéder à l'affichage du poste contractuel de conseiller en développement local écoresponsable au CLD des Collines-de-l'Outaouais jusqu'au 31 décembre 2015 avec possibilité de renouvellement.

### 6.3 Embauche d'un chargé de projet – Répertoire d'entreprises

**Attendu que** le comité d'investissement commun (CIC) du CLD des Collines-de-l'Outaouais a reçu une subvention minimale de 22 185 \$ et maximale de 40 000 \$ du Fonds du Pacte rural (FPR) en date du 11 mars 2015 par voie de résolution CIC-15-34;

**Attendu qu'**une ressource humaine temporaire à temps partiel est nécessaire afin de réaliser le répertoire des entreprises des Collines-de-l'Outaouais;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais ainsi que les municipalités du territoire et les regroupements d'entrepreneurs pourront bénéficier de cette information.

CA-15-47

**Proposé par** Denis Légaré

**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** de procéder à l'affichage du poste de chargé de projet – Répertoire d'entreprises au CLD des Collines-de-l'Outaouais, soit un poste temporaire et à temps partiel, afin de produire un répertoire des entreprises pour l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

### 6.4 Politique des mesures disciplinaires

Le document de la Politique des mesures disciplinaires est remis aux membres pour lecture. La présentation pour adoption se fera en juin. La direction générale pourra toutefois appliquer les grandes lignes de cette politique au besoin.

### 6.5 Assignation des agents aux municipalités et aux regroupements d'entrepreneurs

Les représentants municipaux ainsi que les représentants des regroupements d'entrepreneurs sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais nous ont fait part à plusieurs reprises qu'ils aimeraient que leurs organisations puissent avoir une seule porte d'entrée au CLD afin de simplifier les prises de renseignements et le référencement. Pour ce faire, la direction a assigné à chacun des agents du CLD la responsabilité d'être la personne-contact pour les municipalités et les regroupements d'entrepreneurs.

Voici les responsabilités des agents :

#### **Louise Marchildon**

- Municipalité de Chelsea
- Commerce Chelsea
- Municipalité de La Pêche
- Chambre Commerce Wakefield – La Pêche Chamber
- Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette
- Gens d'affaires de Notre-Dame-de-la-Salette

#### **Mireille Brazeau**

- Municipalité de L'Ange-Gardien
- Regroupement des gens d'affaires de L'Ange-Gardien
- Municipalité de Cantley
- Association des gens d'affaires de Cantley

#### **Eden Szczodry**

- Municipalité de Pontiac
- Chambre de commerce de Pontiac
- Municipalité de Val-des-Monts
- Regroupement des gens d'affaires de Val-des-Monts

## 7. MANDAT DE RESTRUCTURATION ORGANISATIONNELLE DU CLD

### 7.1 Restructuration des comités du CLD

**Attendu que** les règlements généraux en vigueur du CLD des Collines-de-l'Outaouais prévoient deux (2) comités permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation, soit le comité d'investissement commun (CIC) et le comité de finance;

**Conseil d'administration :**

**Attendu que** le conseil d'administration (CA) du CLD est composé de 13 membres dont 4 représentants des élus (plus 2 substituts), 6 représentants de la société civile ainsi que 3 membres sans droit de vote incluant un représentant du MEIE, un représentant d'Emploi-Québec et la direction générale du CLD;

**Comité d'investissement commun :**

**Attendu que** le mandat du comité d'investissement commun (CIC) est de procéder à l'évaluation des projets et de prendre des décisions d'investissement en ce qui concerne les contributions financières remboursables ainsi que les contributions financières non-remboursables offertes par le CLD;

**Attendu que** le comité d'investissement commun (CIC) est actuellement composé de 11 membres, soit 4 représentants des élus (dont 1 membre du conseil d'administration), 5 représentants de la société civile (dont 3 membres du conseil d'administration) et 2 membres d'office (un représentant FTQ et la direction générale du CLD);

**Attendu que** les coupures budgétaires du gouvernement provincial ainsi que la restructuration des effectifs du CLD oblige la redéfinition des comités en place au CLD des Collines-de-l'Outaouais;

**Attendu que** les rencontres du comité d'investissement commun ainsi que les rencontres du conseil d'administration ont lieu le même jour, l'une à la suite de l'autre par mesure d'efficience;

**Attendu que** l'équipe de direction du CLD recommande de modifier les Règlements généraux afin que le comité d'investissement commun soit constitué des mêmes 10 membres votants que le conseil d'administration en y ajoutant le représentant du FTQ pour un total de 11 membres pour le CIC;

**Attendu que** l'équipe de direction du CLD recommande d'ajouter un troisième membre substitut pour les représentants des élus afin que tous les élus de la MRC puissent avoir la chance de siéger au conseil d'administration et au comité d'investissement commun du CLD et que les 3 membres substitués des élus puissent assister aux rencontres du CIC et ce, sans droit de vote, à moins de remplacer un représentant élu absent et agir à titre de représentant élu substitut;

**Comité de finance :**

**Attendu que** le comité de finance du CLD des Collines-de-l'Outaouais est composé de 3 membres du conseil d'administration (dont le président) en plus de la direction générale (sans droit de vote) et que son mandat est de veiller à la saine gestion financière de l'organisation en approuvant tous les rapports financiers du CLD avant leur présentation au conseil d'administration;

**Attendu que** l'équipe de direction recommande l'abolition du comité de finance afin que le conseil d'administration soit directement responsable de la saine gestion financière de l'organisation;

**Attendu que** le comité d'investissement commun (CIC) recommande au conseil d'administration d'abolir le comité de finance et de reporter les discussions concernant la composition du comité d'investissement commun (CIC).

CA-15-48 **Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais procède aux modifications suivantes en ce qui a trait à la restructuration des comités :

- 1) que le conseil d'administration entérine les décisions du comité d'investissement commun, soit abolir le comité de finance et reporter les discussions concernant la composition du comité d'investissement commun;
- 2) qu'un tableau des projets approuvés et refusés par le comité d'investissement commun (CIC) soit déposé au conseil d'administration à titre d'information.



## 8. GESTION DE L'ORGANISATION

### 8.1 Nomination des 4 représentants de la société civile au conseil d'administration

**Attendu que** les règlements généraux du CLD des Collines-de-l'Outaouais ont été amendés lors de l'assemblée générale annuelle du 24 mars 2015 afin de permettre quatorze (14) sièges au lieu de treize (13) sièges et inclure un siège supplémentaire pour les élus de la MRC au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lors de sa rencontre du Conseil des maires du 19 mars 2015, a nommé quatre (4) représentants des élus de son territoire en les personnes de Robert Bussière, Robert Goulet, Denis Légaré et Jacques Laurin afin de siéger au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais pour l'année 2015;

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lors de sa rencontre du Conseil des maires du 19 mars 2015, a nommé deux (2) représentants substitués des élus de son territoire en les personnes de Madeleine Brunette et Caryl Green au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais pour l'année 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais possède quatre (4) sièges vacants pour les représentants de la société civile pour l'année 2015 et qu'une période de nomination a été ouverte entre le 24 mars 2015 et le 21 avril 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a reçu cinq (5) candidatures en bonne et due forme, et une sixième candidature en retard, de la part de représentants potentiels de la société civile, soit Paul Drouin (Pontiac), Joanne Labadie (Pontiac), Xavier Lecat (Cantley), Pierre Pharand (L'Ange-Gardien) et Nathalie St-Laurent (Val-des-Monts) en plus de Marie-Claude Erian dont la candidature a été reçue le 26 avril 2015;

**Attendu qu'**en vertu de ses règlements généraux, le CLD des Collines-de-l'Outaouais doit soumettre les propositions de candidatures des représentants de la société civile qui siégeront au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour approbation par voie de résolution du Conseil des maires;

**Attendu que** le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais, après avoir étudié les six (6) candidatures reçues, propose les personnes suivantes à titre de représentants de la société civile au conseil d'administration du CLD pour l'année 2015:

- Nathalie St-Laurent
- Joanne Labadie
- Pierre Pharand
- Paul Drouin

CA-15-49 **Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** de ne pas retenir la candidature de Marie-Claude Erian qui a remis son dossier de candidature en retard.

**Proposé par** Denis Légaré  
**Appuyé par** Robert Bussière

**Il est résolu de** nommer Nathalie St-Laurent à titre de représentante de la société civile pour un mandat de deux ans.

**Proposé par** Robert Bussière  
**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu de** nommer Joanne Labadie à titre de représentante de la société civile pour un mandat de deux ans.

**Proposé par** Robert Bussière

**Appuyé par** Richard Gadbois

**Il est résolu** de nommer Pierre Pharand à titre de représentant de la société civile pour un mandat de deux ans.

**Proposé par** Robert Bussière

**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** de nommer Paul Drouin à titre de représentant de la société civile pour un mandat de deux ans.

**Il est également résolu** de soumettre la présente liste des quatre (4) candidats retenus pour siéger au conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais à titre de représentants de la société civile à la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour approbation.

## 8.2 Approbation du Rapport final de la Table jeunesse des Collines-de-l'Outaouais

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais était l'organisme responsable de la Table jeunesse des Collines-de-l'Outaouais en 2014;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a été responsable de la comptabilité de la Table jeunesse des Collines-de-l'Outaouais en 2014;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais était responsable de réaliser et de compiler les activités dans le cadre du Rapport annuel de la Table jeunesse des Collines-de-l'Outaouais en 2014;

**Attendu que** le dépôt du Rapport annuel 2014 de Table jeunesse des Collines-de-l'Outaouais doit être effectué auprès de la Table jeunesse de l'Outaouais suite à l'approbation par le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais qui était l'organisme parrain en 2014.

CA-15-50 **Proposé par** Roch Bouliane

**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais approuve le Rapport annuel 2014 de la Table jeunesse des Collines-de-l'Outaouais et le transmette à la Table jeunesse de l'Outaouais.

## 8.3 Plan de communication 2015

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais n'a pas de plan de communication en vigueur pour l'année 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais désire se faire connaître, augmenter sa visibilité et sa notoriété, améliorer ses partenariats, favoriser le réseautage et le référencement en plus d'assurer la réalisation de résultats probants;

**Attendu que** la direction générale et l'agente de communication proposent le plan de communication 2015 afin de mieux coordonner l'ensemble des activités de communication du CLD en 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais a une agente de communication à mi-temps qui coordonnera la mise en œuvre du plan de communication 2015;

**Attendu que** le CLD des Collines-de-l'Outaouais possède un budget de communication total de 20 000 \$ pour l'année 2015;

**Attendu que** le plan de communication 2015 sera réalisé sur un horizon de 12 mois rétroactivement au 1 janvier 2015;

**Attendu que** la MRC des Collines-de-l'Outaouais a décidé de déléguer la compétence du développement économique et du soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour l'année 2015 et elle étudie les scénarios possibles pour les années 2016 et suivantes.

CA-15-51 **Proposé par** Robert Bussière

**Appuyé par** Jacques Laurin

**Il est résolu** que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte le plan de communication 2015 de l'organisation.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### 9.1 Correspondance

Aucun document.

### 9.2 Invitations

#### 9.2.1 Prix Mercador – Export Outaouais

Les prix Mercador – Export Outaouais souligne le succès des entreprises exportatrices de l'Outaouais, Mireille Brazeau et Chantal Belleau seront les représentantes du CLD des Collines-de-l'Outaouais lors de l'événement.

### 9.3 Varia

#### 9.3.1 Revue de presse

Les documents sont déposés à titre d'information.

#### 9.3.2 Règlements généraux

Une demande est déposée afin d'obtenir les modifications des règlements généraux modifiés par les résolutions électroniques et à l'assemblée générale annuelle.

## 10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion du conseil d'administration est le mercredi 10 juin 2015 à 17 h .

**HUIS CLOS** prévu à l'ordre du jour.

L'adjoite administrative quitte la réunion à 21 h 10. Elle rejoint le conseil d'administration à 22 h 05.

## 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Proposé par** Robert Bussière

**Il est résolu** que la séance soit levée à 22 h 10.

---

Robert Goulet, président par intérim

---

Robert Bussière, administrateur